

# Le Département facilite l'accès au numérique



leDépartement66.fr

L'Accent Catalan de la République Française



C'est une banalité d'affirmer que nous sommes entrés dans l'ère du numérique. La société tout entière se digitalise. Pourtant, à l'échelle nationale, un Français sur cinq, soit 13 millions de personnes, rencontre des difficultés à utiliser Internet. Des difficultés souvent liées à la précarité, à l'isolement ou au vieillissement de la population. Lutter contre l'exclusion numérique, c'est faire en sorte que chacun.e puisse s'exprimer et bien comprendre ce qu'il convient de faire pour naviguer sur le web.



C'est pourquoi le Département des Pyrénées-Orientales s'engage à faire du numérique un élément clé de son développement et à mettre **le numérique au service de tous les citoyens**. Pour y parvenir, **le déploiement du réseau public Très Haut Débit du Département, Numérique 66**, engage peu à peu notre territoire à devenir un espace de création et d'innovation technologique. Cela afin de permettre aux internautes des Pyrénées-Orientales d'apprendre, de travailler, d'accéder aux services publics ou de se divertir grâce un réseau rapide et performant.

Pour faire des Pyrénées-Orientales une terre d'innovation numérique, il convient également **d'accompagner le développement des nouveaux outils et usages numériques**. Le Département y participe en travaillant d'ores et déjà sur l'inclusion numérique, sur le développement d'espaces de co-working, ou encore sur la création d'Espaces Numériques et de Services Partagés, véritables Tiers Lieux innovants qui peu à peu vont émerger sur le territoire.

Dans cette même logique, le Département souhaite s'engager également sur la **mise en place effective de l'e-administration**, c'est-à-dire la possibilité pour chacun.e d'entreprendre ses démarches administratives en ligne, **en étant aidé** dans le cadre de ces démarches novatrices.

La stratégie numérique du Département se veut responsable. En ce sens, elle se doit de s'appuyer sur les trois piliers du développement durable : enjeu social (inclusion), enjeu économique (développement intégré) et enjeu environnemental (maîtrise de l'empreinte écologique). Le déploiement des conseillers et ambassadeurs du numérique est un levier important.

**C'est pourquoi, dans le cadre d'une double volonté :**

➤ D'une part, celle du Département de mettre en place, **pour lutter contre l'exclusion numérique, un réseau de « 10 ambassadeurs du numérique »** (engagement 14 du PPI suite à la démarche de concertation « Imagine les PO ») afin d'accompagner les habitant.es aux usages du numérique ;

➤ D'autre part, dans le cadre de l'**Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'État intitulé « recrutement et accueil de conseillers numériques dans le cadre de France Relance »** pour lequel la candidature du Département a été retenue par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), validant ainsi **10 postes de conseillers numériques à l'échelle départementale sur 2 ans** :

Il vous est proposé des axes et orientations stratégiques de mise en œuvre effective et d'intervention des ambassadeurs et conseillers numériques à l'échelle du territoire départemental.

1



## Mise en œuvre effective des ambassadeurs / conseillers numériques du territoire

L'ambassadeur et le conseiller ont pour mission générale de faciliter l'utilisation des outils numériques pour l'ensemble des habitants du territoire.

Ce binôme pourrait également être itinérant et intervenir sur l'ensemble du territoire départemental, en différents lieux à définir tels que les Maisons Sociales de Proximité, les tiers-lieux labellisés par l'appel à projets du Département, les EPCI ou d'autres lieux d'accès aux usages du numérique (Maisons France Service, médiathèques, locaux des acteurs du logement, associations caritatives, structures d'insertion par l'activité économique...).

Les ambassadeurs devraient être recrutés par le Département sur une période de 1 an renouvelable sous forme de contrats aidés et par le biais de la plateforme « Objectif emploi 66.fr » afin de favoriser le recrutement d'allocataires du rSa. Les conseillers seront eux recrutés par le Département, pour 2 ans également, via la plateforme dédiée de l'État et financés par l'État dans le cadre de l'AMI. Dans le cadre de cette politique innovante d'inclusion numérique, il vous est proposé les axes et orientations stratégiques d'intervention suivants.

2



## Propositions d'orientations stratégiques d'intervention à l'échelle du territoire départemental

Les ambassadeurs et conseillers numériques : pour une mise en place effective d'un numérique inclusif à l'échelle du Département.

### **Axe 1) : Mettre en place des services au public simplifiés : dématérialiser et améliorer les services rendus aux usagers**

Simplifier les démarches administratives et les relations Département des Pyrénées-Orientales / usagers :

- en accompagnant les usagers au quotidien dans leurs démarches en ligne : accueil, orientations, organisation d'ateliers pour la prise en main du numérique dans la vie quotidienne.

Continuer de proposer des services en ligne aux habitant.es, usagers et partenaires et vérifier l'efficacité de l'administration :

- en mettant en place des formations dédiées favorisant le partenariat et l'accès aux services publics ;
- en accompagnant les citoyens à l'utilisation des outils en ligne du Département (objectif-insertion66, objectif emploi66.fr...).

Développer l'e-administration :

- en accompagnant les citoyens dans une meilleure connaissance des services publics en ligne, et en facilitant leur utilisation ;
- en accompagnant le partenariat avec les opérateurs de services pour améliorer le service public rendu aux usagers et en vérifiant l'accessibilité des services mis en ligne.

Accompagner la mise en place et/ou l'utilisation de la télé-médecine :

- en travaillant avec les partenaires et usagers des centres communaux de santé aidés financièrement par le Département, en aidant les usagers à s'insérer dans cette nouvelle pratique innovante.

Le Département facilite l'accès au numérique pour tous



## **Axe 2) : Renforcer et améliorer la dynamique « jeunes connectés » : utiliser le numérique comme levier de la réussite éducative**

Travailler au service de la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire :

- en développant des pratiques numériques pédagogiques (expérimentations, formations, communication...);
- en développant des ressources numériques et éducatives et en les promouvant auprès des jeunes ;
- en mettant en place des ateliers numériques et en accompagnant les enfants dans les écoles du CM2 jusqu'à la fin du collège ;
- en mettant en place et en accompagnant des projets de l'e-éducation dans les collèges ;
- en accompagnant les usages numériques des jeunes suivis en protection de l'enfance.

## **Axe 3) : Travailler et mettre en place les « seniors numériques » : sensibiliser, accompagner pour éviter l'isolement**

- en mettant le numérique au service du bien vieillir ;
- en mettant en place un apprentissage et une prise en main de l'outil numérique et de ses usages spécifiques, dédiés aux seniors.

Faciliter la vie des seniors grâce à des dispositifs numériques spécifiques en matière de :

- Prévention et accompagnement de la perte d'autonomie (par exemple : services à reconnaissance vocale ou de géolocalisation, jeux pour entretenir la mémoire) ;
- Fluidité du parcours de vie (par exemple : guichet et professionnel référent unique pour gérer facilement les aspects administratifs liés à un changement de vie) ;
- Solidarité et lien social (par exemple : ateliers intergénérationnels sur le numérique).

## **Axe 4) : Permettre pour tous un accompagnement numérique culturel : impulser l'inclusion numérique notamment dans les médiathèques**

- en intervenant dans les médiathèques du Département, et en accompagnant les projets intégrant le numérique, comme le portail de ressources numériques Médiaték66 ;
- en mettant en place au sein des médiathèques, des actions de médiation individuelle ou collective (animation d'activités éducatives, ludiques, artistiques, citoyennes) pour tout âge ;
- en mettant à disposition des ressources numériques fournies par les partenaires culturels et les artistes eux-mêmes ;
- en mettant à disposition des outils de création liés à des pratiques numérisées (image, son et vidéo) ;
- en travaillant sur des outils de création spécifique (modélisation 3D, logiciel de programmation...);
- en mettant en place et en diffusant un genre artistique s'appuyant sur les spécificités du numérique et regroupant de manière non exhaustive l'art robotique, l'art interactif, la programmation créative, le jeu vidéo ou le Net-Art.

Le Département facilite l'accès au numérique pour tous



### **Axe 5) : Ériger des citoyens numériques : penser et proposer une citoyenneté numérique**

Favoriser une démarche participative et encourager les initiatives de démocratie locale :

- en favorisant les actions de participation citoyenne dématérialisées via la plateforme « Imagine les PO » ;
- en travaillant à l'organisation de votations en ligne sur des sujets concernant les politiques publiques locales et impliquant les habitants ;
- en travaillant à la mise en place et à l'animation d'un MOOC Citoyen, formation en ligne, pour comprendre et mettre en place la démocratie de demain.

### **Axe 6) : Permettre aux acteurs locaux de s'impliquer : intégrer les partenaires locaux dans le développement du numérique**

Mobiliser les acteurs locaux et partenaires du territoire et les placer en position de relais :

- en se rendant dans les BI, dans les pépinières d'entreprises ;
- en renforçant nos collaborations avec les chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'Agriculture) ;
- en se servant de leurs compétences et de leur réseau pour les rendre acteurs et relais du développement numérique.

Impliquer les acteurs éducatifs dans une démarche numérique ambitieuse :

- en créant un lien avec les écoles supérieures du territoire (IMERIR, IDEM...) afin d'organiser des rencontres et ateliers ;
- en impliquant les publics étudiants dit « experts » afin de développer une culture commune 3.0.

### **Axe 7) : Promouvoir un numérique vert**

En 2019, le numérique est responsable de 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, et cette part pourrait doubler d'ici 2025. Le déploiement du numérique se doit d'être pensé en veillant à une maîtrise de son impact, notamment son empreinte écologique. La transition numérique est au service des transitions environnementales. Un certain nombre d'actions peuvent ainsi être rapidement mises en place, telles que l'amélioration des politiques d'achat de matériel numérique, l'éco-conception des services publics numériques, la formation des agents, la sensibilisation des entreprises, collectivités et citoyens au numérique responsable.

Sur la base de ces orientations stratégiques, un partenariat étroit va être engagé rapidement par le Département avec les territoires et acteurs locaux concernés afin d'identifier conjointement un programme d'actions. Ce programme d'actions fera l'objet d'un conventionnement entre le Département avec le territoire ou la structure partenaire.

Le Département facilite l'accès au numérique pour tous







### Département des Pyrénées-Orientales

- Direction Attractivité et Rayonnement du Territoire  
Directrice Fatima JEBBARI  
fatima.jebbari@cd66.fr / 04 68 85 82 95
- Mission Concertation Citoyenne et Services au Public Innovants  
Responsable Elodie COSTA  
elodie.costa@cd66.fr / 04 68 85 82 86



leDépartement66.fr

L'Accent Catalan de la République Française